

### 13ème législature

Question N° : <b>61703</b>	de <b>M. Bourg-Broc Bruno</b> ( Union pour un Mouvement Populaire - Marne )	<b>QE</b>
Ministère interrogé :	Affaires étrangères et européennes	
Ministère attributaire :	Affaires étrangères et européennes	
	Question publiée au JO le : <b>27/10/2009</b> page : <b>10061</b>	
Rubrique :	anciens combattants et victimes de guerre	
Tête d'analyse :	création	
Analyse :	fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie. perspectives	
<b><u>Texte de la QUESTION :</u></b>	<p>M. Bruno Bourg-Broc attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur la création prochaine de la fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie. Vivement souhaitée par les anciens combattants, les harkis et les rapatriés, la création prochaine de la fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie donne lieu en Algérie à des réactions hostiles, haineuses, insultantes et diffamatoires de la part de plusieurs organisations de ce pays. Alors que cette fondation a notamment pour mission de permettre une étude historique sereine de cette période de l'histoire commune de la France et de l'Algérie, ces prises de position nécessitent que soient rappelés au gouvernement algérien son devoir et son intérêt de contenir de telles agressions verbales. En conséquence et devant l'indignation de nos anciens combattants, de nos harkis et de nos rapatriés, il lui demande quelles sont les mesures qu'il a prises ou qu'il compte prendre pour signifier au gouvernement algérien que la France ne peut tolérer la tenue de tels propos injustifiés et injustifiables.</p>	